

Groupe de Travail 2 : Marchés de l'UE

Procès-verbal

Mardi 19 septembre 2023 (14h30 – 18h00 CET)

Copa Cogeca, Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Pierre Commère

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion (07.06.23) : adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Interdiction du travail forcé :
 - Les membres doivent envoyer au Secrétariat, dans un délai de trois semaines, leurs commentaires sur le projet d'étude, lesquels seront transmis aux consultants externes en vue de leur examen.
 - Après la date limite de réception des commentaires, une troisième réunion du Comité de Pilotage devra être programmée, suivie de la diffusion de la version finale de l'étude
 - Le projet d'avis sur le sujet devra être examiné lors de la réunion de septembre 2023.
 - Commentaires d'ADEPALE et d'EuroCommerce transmis aux consultants
 - Troisième réunion du Comité de Pilotage : 5 juillet 2023
 - Diffusion de la version finale de l'étude : en cours
 - Examen du projet d'avis : programmé

Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- **Présentation des négociations en cours sur l'accès au marché de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture par Vidar Ulriksen, Secrétaire d'Etat au Ministère norvégien du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Vidar Ulriksen (Norvège) a remercié les membres pour cette invitation. M. Ulriksen a souligné l'importance des activités liées à l'océan pour la Norvège, notamment le secteur maritime, la production d'énergie et les produits de la mer sauvages et d'élevage de haute qualité. Bien que les Norvégiens affectionnent leurs produits de la mer, il leur est impossible de tout consommer, ce qui signifie que la plupart des produits de la mer norvégiens sont exportés sur le marché mondial. Selon



la FAO, la Norvège est le deuxième exportateur mondial de produits de la mer. Cependant, même si le commerce des produits de la mer est mondial, les marchés les plus proches sont aussi les plus importants. Ainsi, l'année dernière, sept des dix plus grands marchés pour les produits de la mer norvégiens étaient des pays de l'Union européenne. Si l'on prend en compte l'UE dans son ensemble, il s'agit du marché le plus important.

M. Ulriksen a souligné que la Norvège et l'Europe pratiquent des échanges commerciaux de produits de la mer depuis des siècles et s'est dit convaincu que l'UE resterait le marché le plus important pour les produits de la mer norvégiens également dans le futur. D'importants volumes sont commercialisés. Tout au long de la chaîne de valeur, des efforts considérables sont déployés pour fournir à l'industrie de la transformation et aux consommateurs européens des produits de haute qualité. Les exportations de produits de la mer de la Norvège vers l'UE attestent de l'importance de ce partenariat. Dans le cadre de ce partenariat, la Norvège est de loin le premier fournisseur de l'Union. D'après les données norvégiennes, la Norvège fournit à l'UE jusqu'à 27 % du total des importations de produits de la mer de l'UE. Près de 60 % des exportations norvégiennes de produits de la mer sont destinées au marché européen, tant en volume qu'en valeur.

M. Ulriksen a affirmé que ce commerce est bénéfique pour les deux parties. Il génère en effet un volume important d'activités et d'emplois, tant en Norvège que dans l'Union européenne. Dans le secteur européen des produits de la mer, d'importants volumes de produits norvégiens sont transformés et vendus aux consommateurs tout au long de l'année. Le commerce des produits de la mer est synonyme d'emplois. Il y a quelques années, on estimait que les produits de la mer norvégiens contribuaient à la création de plus de 20 000 emplois dans l'UE. En tenant compte des effets d'entraînement, ce chiffre est estimé à environ 40000 au total. En ce sens, d'importantes valeurs basées sur les ressources marines se créent simultanément. En conséquence, les consommateurs de produits de la mer sont souvent satisfaits.

M. Ulriksen a déclaré que la sensibilisation et les connaissances des consommateurs en matière de production alimentaire durable prendront de plus en plus d'importance dans les années à venir, et que les produits de la mer deviendront d'autant plus importants. Les aspects climatiques de l'alimentation et les systèmes alimentaires plus sains entraîneront une nécessité de produire davantage de produits de la mer. Cela implique à la fois des responsabilités et des opportunités. Ces responsabilités sont liées au fait que les ressources marines nécessitent d'être exploitées de manière à garantir leur pérennité pour les générations à venir. Quant aux opportunités, elles découlent du fait que la création de valeur potentielle à partir des ressources marines n'en est qu'à ses débuts. Le Secrétaire d'État a donné l'exemple des algues marines, dont la Norvège et l'UE espèrent qu'elles gagneront en importance à l'avenir. C'est un défi, mais c'est aussi très prometteur. Actuellement, seule une petite partie de la production alimentaire mondiale provient des océans. Il est donc nécessaire de se tourner davantage vers l'océan en ce qui concerne la production alimentaire future et de poursuivre le développement du marché des produits de la mer.

M. Ulriksen a souligné que, pour encourager le commerce des produits de la mer, le régime commercial doit être favorable et prévisible du point de vue des acteurs concernés. Toutes les relations commerciales sont, dans une certaine mesure, quelque peu compliquées d'une manière ou



d'une autre. Toutefois, le régime commercial entre la Norvège et l'UE en matière de produits de la mer est effectivement très complexe. Il existe cinq cadres différents qui sont pertinents à cet égard :

- 1) un protocole distinct - le protocole 9 - de l'accord sur l'EEE,
- 2) la lettre dite "lettre sur le poisson" de 1973
- 3) des protocoles additionnels à l'accord commercial, la Norvège et l'AELE ayant conclu des accords de libre-échange avec des pays européens devenus membres de l'UE au fil des années,
- 4) les contingents GATT fixés par l'UE, et
- 5) les quotas autonomes fixés par l'UE pour garantir un approvisionnement suffisant au secteur et aux consommateurs de l'UE.

M. Ulriksen a souligné que la Norvège souhaite être un partenaire important de l'UE dans le commerce des produits de la mer à l'avenir. Dans ce contexte, il existe un intérêt commun à garantir un accès au marché satisfaisant et prévisible. Il y a plusieurs raisons à cela :

- Premièrement, le commerce des produits de la mer entre la Norvège et l'UE est soumis à un régime particulièrement complexe. Le régime actuel se caractérise par un large éventail de droits de douane et de quotas à l'importation pour différents produits. Les droits de douane varient de 0,9 % à 25 %, selon le produit. Ce que l'on appelle la "progressivité des droits de douane" impose des droits de douane plus élevés sur les produits transformés. Même les produits semi-transformés qui devront faire l'objet d'une transformation ultérieure sur le territoire européen sont actuellement soumis à des droits de douane pouvant aller jusqu'à 20 %. Les contingents tarifaires sont à la fois permanents et temporaires. Jusqu'à récemment, il existait 39 contingents permanents et 10 contingents limités dans le temps. Un grand nombre d'entre eux ont un faible volume, certains étant même inférieurs à 1 000 tonnes. En résumé, le système est complexe et peu prévisible pour les entreprises impliquées dans ce commerce.
- Deuxièmement, la Norvège se trouve dans une situation plus défavorable que d'autres pays en termes d'accès au marché. De nombreux produits norvégiens sont encore soumis à des droits de douane, alors que l'UE a récemment offert un libre accès au marché à d'importants pays exportateurs de produits de la mer tels que le Viêt Nam, le Canada, le Japon et le Royaume-Uni.
- Troisièmement, le taux d'autosuffisance de l'UE en matière de produits de la mer est faible et les importations sont nécessaires pour fournir au secteur et aux consommateurs de l'UE une variété de produits de la mer de haute qualité.
- Quatrièmement, le volume et la stabilité de la production norvégienne de produits de la mer contribuent à rendre les chaînes de valeur du marché des produits de la mer plus robustes et plus résistantes.
- Enfin, les produits de la mer norvégiens sont des aliments "intelligents sur le plan climatique", non seulement du point de vue de la production, mais aussi en raison de la proximité géographique avec le marché de l'UE. Le commerce des produits de la mer peut contribuer de manière importante à rendre les systèmes alimentaires plus durables, plus sains et plus respectueux de l'environnement.



M. Ulriksen a rappelé que la Norvège et l'UE sont engagées dans un processus de négociation sur les contributions norvégiennes à la cohésion économique et sociale de l'UE. Parallèlement, des discussions sont en cours sur l'amélioration de l'accès au marché pour les produits de la mer norvégiens. Le commerce des produits de la mer entre la Norvège et l'UE est principalement régi par le protocole 9 de l'accord sur l'EEE et, conformément à ce protocole, la Norvège applique des droits de douane nuls pour certains produits de poisson blanc. Le protocole ne réduit pas les droits de douane pour le saumon, le maquereau, le hareng, les crevettes, les coquilles Saint-Jacques et la langoustine. En outre, le commerce est géré par un vaste ensemble de contingents tarifaires. Certains de ces contingents sont permanents par nature, en compensation de la "perte" d'accords de libre-échange par l'AELE à la suite de l'adhésion de pays européens à l'Union européenne. D'autres sont temporaires, puisqu'ils ont été mis en place dans le cadre des négociations sur les subventions mentionnées pour la cohésion sociale et économique. Le Secrétaire d'Etat a ajouté qu'étant donné que le processus mentionné n'avait pas été finalisé, il ne pouvait pas entrer dans les détails.

M. Ulriksen a souligné que la Norvège et l'UE sont des partenaires proches et partagent une tradition de longue date ainsi qu'une forte interdépendance en ce qui concerne le commerce des produits de la mer. Le commerce bilatéral des produits de la mer est important tant pour les exportateurs que pour les importateurs. Il profite à l'industrie européenne de la transformation ainsi qu'à toute une série d'activités dans des secteurs tels que le transport, la logistique, la vente au détail et la restauration et, plus important encore, aux consommateurs. Les consommateurs, les entreprises et les gouvernements cherchent de plus en plus à rendre leur alimentation plus saine, plus durable et plus respectueuse du climat. Les produits de la mer sont des aliments respectueux du climat. Il conviendrait de simplifier le commerce de ce type de produits dont la provenance se situe dans des pays géographiquement proches de l'UE. Le Secrétaire d'Etat a ajouté que les conditions et les enjeux géopolitiques incertains et difficiles, en Europe et dans le monde, plaident clairement en faveur d'un réexamen de la contribution réelle et potentielle des produits de la mer à la sécurité alimentaire et à l'autonomie sur le continent.

M. Ulriksen a toutefois signalé que les droits de douane élevés de l'UE sur les produits de la mer norvégiens et un régime commercial très complexe incitent les importateurs de l'UE et les exportateurs norvégiens à orienter les flux commerciaux vers et à partir d'autres marchés. Cela entraîne une augmentation des distances de transport et, par conséquent, une augmentation de l'empreinte carbone du commerce des produits de la mer. Le Secrétaire d'Etat a donné comme exemple le fait qu'il y a : 1,6 million de tonnes de produits de la mer, 217 lignes tarifaires avec échanges commerciaux, 229 lignes tarifaires avec échanges commerciaux et droits de douane, 11 contingents GATT, 33 contingents autonomes, 39 contingents bilatéraux et 10 contingents périodiques bilatéraux, pour les exportations vers un seul marché commun. Selon lui, il convient d'éviter une telle complexité. Il faudrait plutôt viser l'inverse : promouvoir le commerce des produits de la mer entre la Norvège et l'UE afin de soutenir la transition écologique. Compte tenu des nombreuses contributions positives des produits de la mer à l'emploi et à la transition écologique, la position de la Norvège est donc que le commerce des produits de la mer doit être amélioré et simplifié, et non complexifié.



M. Ulriksen a conclu en indiquant que l'UE devrait ouvrir son marché et importer sans droits de douane tous les poissons susceptibles de provenir de Norvège. La concurrence pour les matières premières et le poisson transformé pourrait être féroce à l'avenir. En sa qualité de très bon et proche voisin de l'UE, la Norvège souhaite être un fournisseur régulier et fiable de produits de la mer produits et transportés dans le respect du climat.

- **Échange de points de vue**

Guus Pastoor (Visfederatie) a déclaré que le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture présentait un grand intérêt mutuel, comme en témoigne l'intégration croissante de la filière. En ce qui concerne les discussions en cours sur les contingents tarifaires autonomes, M. Pastoor a mentionné que le Parlement européen avait des opinions négatives concernant les importations. Il y a des tensions avec la Russie, mais en même temps un besoin d'importations. Il a reconnu que les règles commerciales applicables étaient très complexes. Selon lui, les matières devraient être exemptées de droits de douane si la matière première n'est pas disponible dans l'UE. Pour les produits transformés, une analyse au cas par cas est nécessaire. Dans le contexte de la politique de la pêche, il peut être difficile de résoudre d'autres problématiques politiques, en particulier pour ce qui est de l'opposition entre matières premières et produits transformés.

Aodh O'Donnell (IFPO) a exprimé son admiration pour la manière dont la Norvège valorise son secteur de la pêche et de l'aquaculture. M. O'Donnell a souligné qu'il y avait un problème dans l'absence d'accord entre les États côtiers sur le partage des stocks, tels que le maquereau, y compris ses inquiétudes quant au fait que la Norvège persiste à fixer des quotas unilatéraux gonflés. Au sein de l'UE, les quotas font l'objet d'une gestion scientifique responsable. L'accord bilatéral entre la Norvège et le Royaume-Uni exerce également une influence sur la durabilité générale. Par conséquent, il y avait plusieurs préoccupations concernant la durabilité des stocks et le marché pour les opérateurs irlandais.

Javier Garat (CEPESCA) a déclaré être d'accord avec M. O'Donnell, ajoutant qu'il s'agissait d'un problème à l'échelle européenne.

Vidar Ulriksen (Norvège) a déclaré qu'il comprenait l'enjeu existant entre les matières premières et les produits transformés. Selon lui, il faut faire preuve d'ouverture d'esprit. Les transformateurs, qui sont proches des consommateurs, devraient disposer de matières à transformer. En ce qui concerne la gestion des ressources, M. Ulriksen a souligné que la Norvège dispose d'une vaste Zone Économique Exclusive et qu'il existe une migration des stocks entre les Zones Économiques Exclusives de différents pays, mais il a ajouté qu'il ne pouvait pas approfondir la question du maquereau ou du hareng. À long terme, la Norvège ne peut pas pêcher plus que ce que prévoit l'avis du CIEM.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a soutenu, à propos de l'avis du CIEM, qu'il devrait y avoir un accord pour ne pas aller au-delà de l'avis. Conformément aux règles de la CNUDM sur la protection des stocks migratoires, des mesures devraient être prises pour éviter de nuire au recrutement. M. Murphy a ajouté qu'il fallait également éviter de nuire au secteur.



Aodh O'Donnell (IFPO) a déclaré que l'Irlande est prête à partager les stocks, mais que cela doit se faire dans le cadre d'une gestion durable à long terme.

Vidar Ulriksen (Norvège) a répondu qu'il essayait de séparer les problématiques de gestion des ressources halieutiques et les négociations sur les questions commerciales. M. Ulriksen a souligné que la Norvège souhaitait conclure un accord couvrant toutes les espèces capturées. Il a ajouté que d'autres négociations auraient lieu.

Le Président a demandé, à propos des objectifs commerciaux dans le contexte des négociations commerciales, quelles étaient les compensations que la Norvège pourrait fournir.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souligné, à propos de l'impact sur le commerce, que la perte du label MSC avait eu des répercussions sur la réputation de la production.

John Lynch (ISEFPO) a demandé quels étaient les avantages de la simplification de l'accès pour les pêcheurs de l'UE.

Vidar Ulriksen (Norvège) a précisé que les prix des produits de la pêche et de l'aquaculture avaient augmenté en Norvège et que les importations vers la Norvège n'étaient soumises à aucun droit de douane.

- **Voie à suivre**

Le Président a exprimé l'espoir que les négociations aboutissent à des résultats fructueux pour les deux parties.

Règlement relatif au Contrôle des Pêches

- **Présentation de l'accord politique obtenu sur la révision législative par Juan Manuel Elices López et par Cristina Laborda, Secrétaire Général de la Pêche de l'Espagne**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Juan Manuel Elices López (Espagne) a fait une présentation concernant l'accord politique obtenu sur la révision législative du Règlement relatif au Contrôle des Pêches, qui porte notamment sur la nécessité de la révision, les principaux changements, les mesures de contrôle dans la chaîne d'approvisionnement, la traçabilité, la définition du terme "lot", les règles applicables aux produits transformés, la documentation, l'entrée en vigueur, etc.

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Cristina Laborda (Espagne) a fait une présentation sur le cadre actuel et futur des certificats de capture au sein de l'UE, évoquant entre autres les règles relatives à la pêche INN et le cadre régissant les certificats de capture, la mise en œuvre actuelle des règles de contrôle par l'Espagne via le système informatique SIGCPI, le statut actuel du système CATCH, ainsi que les conséquences de la révision législative sur le système informatique CATCH et sur l'utilisation future du système espagnol SIGCPI.



- **Échange de points de vue**
- **Voie à suivre**

Patrick Murphy (IS&WFPO) s'est interrogé sur la définition de la "pêche INN", en particulier sur la question de savoir si elle engloberait les actions des pays tiers qui fixent des limites de captures supérieures aux avis scientifiques.

Cristina Laborda (Espagne) a précisé que l'exemple fourni par M. Murphy n'entrait pas dans la définition légale de la "pêche INN".

Juan Manuel Elices López (Espagne) a précisé que les mesures doivent être prises en compte dans le contexte des Organisations Régionales de Gestion des Pêches.

María Luisa Alvaréz Blanco (FEDEPESCA) a déclaré que la proposition législative de la Commission prévoyait une exemption des règles de traçabilité pour un maximum de 5 kg par consommateur et par jour de produits vendus en direct des navires de pêche au consommateur. Dans le cadre de l'accord politique, l'exemption s'élèverait à 10 kg. En Espagne, la consommation de produits de la pêche représente environ 20 kg par personne et par an. Elle estime donc que l'exemption de 10 kg est excessive. Mme Alvaréz a demandé comment s'effectuerait le contrôle des pêches sur les produits exemptés de règles de traçabilité.

Juan Manuel Elices López (Espagne) a répondu en déclarant qu'il y avait un contrôle des débarquements. L'exemption des règles de traçabilité ne s'applique que lorsqu'il n'y a pas d'intentions commerciales. La situation serait toujours contrôlée dans le cadre des contrôles habituels des activités commerciales.

Guus Pastoor (Visfederatie) a déclaré que les mesures de lutte contre la pêche INN étaient généralement soutenues par les parties prenantes, ajoutant qu'il y avait eu des améliorations significatives au cours des dernières années. M. Pastoor s'est dit préoccupé par l'ambition des colégislateurs en matière de traçabilité technologique, étant donné qu'il existe déjà des difficultés avec les bases de données électroniques existantes pour les certificats sanitaires. Il a demandé quelles mesures seraient prises pour informer les pays tiers de l'utilisation obligatoire du système numérique, et également comment l'UE aiderait les pays tiers à mettre en œuvre ce système.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a indiqué qu'officiellement, chaque pays pouvait satisfaire aux exigences relatives aux limites de capture, mais que la situation était différente dans la pratique.

Cristina Laborda (Espagne) a expliqué qu'il faudrait deux ans pour mettre en œuvre le système numérique.

Approvisionnement du marché de l'UE

- **Présentation du rapport "The State of Grocery Retail" par Els Bedert, EuroCommerce**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.



Els Bedert (EuroCommerce) a présenté le rapport "The State of Grocery Retail" élaboré par EuroCommerce et McKinsey & Company, qui porte sur les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, la polarisation croissante et les incertitudes relatives au comportement des consommateurs, la sensibilité aux prix des groupes à hauts et à faibles revenus, la diminution des dépenses consacrées aux denrées alimentaires et les perspectives d'avenir.

- **Échange de points de vue**

Le Président a salué la pertinence de cette présentation. Le Président a soulevé la question de la pression politique exercée sur les détaillants pour les inciter à lutter contre l'inflation.

Els Bedert (EuroCommerce) a répondu que la pression sur les prix avait légèrement diminué, mais sans atteindre les niveaux antérieurs à la pandémie.

Le Président s'est interrogé sur la granularité de l'analyse, en particulier sur la possibilité d'évaluer les impacts sur les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Els Bedert (EuroCommerce) a répondu que le rapport ne faisait pas d'analyse à ce niveau, mais que les détaillants suivaient les évolutions concernant les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le Président a encouragé les autres fédérations à faire des présentations sur leurs secteurs lors des prochaines réunions, se déclarant disponible pour présenter le travail de sa propre organisation.

Interdiction du travail forcé

- **Examen du projet d'avis sur le travail forcé au sein du marché de la pêche et de l'aquaculture**

Le Secrétaire Général a rappelé que l'étude confiée aux consultants externes a été communiquée par e-mail le 15 septembre 2023. À la même date, le Secrétariat a diffusé un projet d'avis, qui repose sur les recommandations des consultants.

Le Président a demandé, concernant la recommandation d'établir une liste transparente des entreprises officiellement condamnées pour des pratiques de travail forcé, qui serait l'auteur de cette liste.

Georg Werner (Fondation EIJF) a suggéré que la liste transparente des entreprises soit étendue aux navires de pêche.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé si M. Werner souhaitait inclure tous les navires de pêche dans la liste.

Georg Werner (Fondation EIJF) a répondu qu'il s'agirait des navires de pêche impliqués dans des pratiques de travail forcé, y compris en provenance de pays tiers.

- **Voie à suivre**



Georg Werner (Fondation EJF) a demandé un délai supplémentaire pour l'examen du texte, compte tenu du fait que la diffusion du projet d'avis n'a eu lieu que quelques jours avant la réunion.

Roberto Carlos Alonso (ANFACO-CECOPECA) a suggéré de recourir à une procédure écrite.

Le Président a proposé, comme point d'action, de recourir à une procédure écrite ordinaire de deux semaines pour l'examen du projet d'avis.

Rôle et impact de la Chine sur la pêche et l'aquaculture mondiales

- **Présentation du projet de rapport d'initiative du Parlement européen sur "Les implications des opérations de pêche chinoises pour les activités de pêche de l'UE et la voie à suivre" par le député européen Pierre Karleskind**

Pierre Karleskind (Parlement européen) a remercié les membres pour cette opportunité de présenter son projet de rapport, qui sera voté, le lendemain, au sein de la Commission PECH du Parlement européen. M. Karleskind a attiré l'attention sur les problèmes de la surpêche, de la surexploitation et des signaux relatifs au travail forcé et à l'exploitation des équipages. La flotte de pêche offshore chinoise constitue une menace signalée depuis longtemps, mais il est difficile de connaître l'ampleur de ses opérations. L'étude du service de recherche du Parlement européen, l'avis du MAC et du CC Pêche Lointaine, ainsi que le rapport de la Fondation EJF sur le sujet ont été pris en considération, ce qui a permis de tirer des conclusions dans le projet de rapport du Parlement européen. Le député européen a expliqué que son rapport s'articulait autour de quatre axes stratégiques principaux :

- Premièrement, garantir une transparence maximale concernant la réalité en matière de captures, de taille de la flotte et de propriété effective des navires (c'est-à-dire les pavillons de complaisance), les accords et leur contenu, ainsi que les subventions.
- Deuxièmement, défendre l'UE contre les pratiques commerciales déloyales, notamment par la traçabilité, la diversification des partenaires de l'UE, en particulier pour la première transformation, et la mise en œuvre rapide de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.
- Troisièmement, la protection des ressources halieutiques, des droits de l'Homme et de la souveraineté alimentaire, notamment par des mesures restrictives à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas la durabilité environnementale, les droits des travailleurs et les règles relatives à la pêche INN.
- Quatrièmement, la poursuite du dialogue avec la Chine, qui doit se faire en s'appuyant sur des accords internationaux, tels que l'accord de l'OMC et l'accord BBNJ, et sur des relations bilatérales.

M. Karleskind a souligné que des négociations consensuelles avaient eu lieu entre les différents groupes politiques du Parlement européen. Le rapport sera voté à la Commission PECH le lendemain. Le vote en session plénière était prévu pour le 16 octobre 2023. Le député européen a souligné que l'objectif était de défendre le secteur européen de la pêche, notamment grâce au renforcement de la



traçabilité des produits importés, à la garantie du respect des normes sociales et environnementales, et à un appel à la mise en œuvre de l'accord contre les subventions et les pratiques déloyales signé à l'OMC.

- **Échange de points de vue**

Julien Lamothe (ANOP) a attiré l'attention sur les répercussions de la pandémie de COVID-19, de l'invasion russe en Ukraine, en particulier sur l'augmentation des coûts qui ont un impact sur la rentabilité du secteur, tout en faisant face à la concurrence déloyale des produits importés.

José Basilio Otero Rodríguez (FNCP) a souligné qu'il y avait de plus en plus de restrictions sur les opérations de pêche de l'UE, alors qu'il y avait de plus en plus d'importations en provenance de Chine.

Pierre Karleskind (Parlement européen) a expliqué que le projet de rapport contenait des suggestions, mais qu'il ne s'agissait pas d'un document législatif. Dans son approche, la Commission européenne examine également les relations avec la Chine par la voie diplomatique.

Juan Manuel Trujillo Castillo (Fondation EJF) a attiré l'attention sur les violations du droit du travail commises par la Chine.

Pierre Karleskind (Parlement européen) a répondu qu'il encouragerait la Commission européenne à réfléchir à la question.

Daniel Voces (Europêche) a affirmé qu'il y avait un manque d'égalité des conditions de concurrence entre l'UE et la Chine. Les États-Unis prennent des mesures à ce sujet. Il s'agit par ailleurs d'une préoccupation commune avec le Japon. En Afrique, le comportement de la Chine suscite également des inquiétudes. La Chine accorde trop de subventions à sa flotte et il est donc nécessaire d'étudier la manière dont ces subventions sont accordées. M. Voces a également affirmé que l'UE n'envoyait pas le bon message dans le cadre du mécanisme des contingents tarifaires autonomes. Par conséquent, il convient d'agir plus fermement en ce qui concerne les subventions et les contingents tarifaires autonomes.

Pierre Karleskind (Parlement européen) a rappelé que les contingents tarifaires autonomes étaient fixés par le Conseil, et non par le Parlement européen.

Questions diverses

- **Partenariat bleu pour les océans entre l'UE et la Chine**

Le Secrétaire Général a indiqué que, suite à une invitation de la DG MARE, il participerait à la deuxième réunion du Forum de partenariat pour les océans dans le cadre du Partenariat bleu pour les océans entre l'UE et la Chine, qui aura lieu les 22 et 23 septembre 2023 à Shenzhen. Des informations sur l'événement ont déjà été diffusées. Il y aurait des sessions sur l'économie bleue durable, la gouvernance internationale des pêches et la gouvernance mondiale des océans. Le Secrétaire Général a indiqué que toute intervention potentielle de sa part serait basée sur les



positions adoptées par le MAC et a demandé aux membres de lui faire part de tout sujet potentiel devant être pris en compte.

Juana Maria Parada Guinaldo (OR.PA.GU.) a évoqué l'incertitude à laquelle sont confrontés les opérateurs de l'UE concernant la liste des établissements agréés pour l'exportation vers la Chine. Les procédures de vérification ne sont pas claires. Il y a également des incertitudes sur les normes sanitaires pour les importateurs chinois.

Le Président a fait remarquer que la question soulevée par Mme Parada n'entrait pas dans le cadre de l'événement.

Le Secrétaire Général a répondu qu'il garderait cette question à l'esprit, au cas où une occasion appropriée de l'aborder se présenterait.



Résumé des points d'action

- Interdiction du travail forcé :
 - Le projet d'avis sera examiné dans le cadre d'une procédure écrite ordinaire d'une durée de deux semaines



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alexandre Bonneau	SNCE	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council	Secrétariat
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Anniken Mordal	Norway	Observateur
Astrid Hotan	Norway	Observateur
Christine Absil	Good Fish	Membre
Cristina Laborda	Spain	Observateur
Daniel Voces	Europêche	Membre
Eduardo Míguez López	Puerto de Celeiro	Membre
Fanny Devaux	European Parliament	Observateur
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Guus Pastoor	Visfederatie	Membre
Ingrid Vikanes	Norway	Observateur
Jaroslav Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Javier Garat Pérez	CEPESCA	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
Juana Maria Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre
Juan Manuel Elices	Spain	Observateur



Représentant	Organisation	Rôle
Juan Manual Trujillo Castillo	ETF	Membre
Julien Daudu	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Mariano García García	Federación Andaluza de Cofradías de Pescadores (FACOPE)	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPF)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Le Président
Pierre Karleskind	European Parliament	Observateur
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rafael Piñero Scapachini	EuroCommerce	Membre
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sergio López García	OPP Burela	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Vidar Ulriksen	Norway	Observateur
Yannis Pelekanakis	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre

